



RÉNOVATION DE L'AUBERGE COMMUNALE « LA COURONNE »

DESCRIPTION DU PROJET

Voir les plans d'architecte (annexe 1). Pour rappel, les parties en jaune sont démolies et les parties indiquées en rouge sont les nouvelles constructions. Les parties en bleu représentent les modifications par rapport au projet initial de 2022.

Rez-de-chaussée et sous-sol

La porte d'entrée principale de l'auberge est déplacée à l'arrière du bâtiment tout en conservant l'entrée actuelle. Cette disposition facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite car l'actuelle entrée présente un seuil difficilement franchissable.

La nouvelle entrée donne accès à un petit hall d'entrée et aux sanitaires : un WC standard et un WC pour handicapés.

La cuisine actuelle est donc supprimée et déplacée dans l'arrière de la salle du restaurant.

La « pinte » est conservée avec un aménagement pour une vingtaine de places. L'emprise du bar actuel est diminuée afin de gagner en surface et de faciliter les circulations.

Le passage de la pinte au restaurant est légèrement déplacé. Dans la salle du restaurant, certaines cloisons sont supprimées pour faciliter les circulations. Les surfaces dédiées à la restauration sont sensiblement identiques aux surfaces actuelles (environ 50 places prévues). Une sortie de secours (imposée - porte) est créée en façade pour répondre aux exigences de sécurité.

Une porte coulissante sépare le restaurant de la nouvelle cuisine. Ce nouveau volume, plus vaste que la cuisine actuelle, est aménagé en tenant compte des exigences du service (zones différenciées).

La configuration de l'ensemble de ces locaux a été examinée par un consultant de Gastro-Vaud et n'a pas amené de critiques de sa part.

Le sous-sol, accessible par l'escalier intérieur, comporte un espace vestiaires pour le personnel, avec WC, une cave à vins, une chambre froide, ainsi qu'un dépôt pour les marchandises et un local technique. Ce dernier est situé côté route de Crassier où se trouve l'introduction de la conduite de chauffage à distance.

Cour extérieure

Cette cour est réaménagée afin de profiter d'un maximum de surface et de créer un espace convivial. Le sol est aplani. Le pavage existant est déposé et réutilisé. L'escalier actuel qui conduit à l'étage (en mauvais état) est détruit et déplacé.

Dans le bâtiment annexe, on trouve un local de stockage, un réduit et un local pour les containers.

Pour faciliter le service, un accès à cette cour est créé directement depuis la cuisine sous le nouvel escalier.

Studio – 1er étage

Le nouvel escalier accède à un palier et un petit balcon. Là se situe l'entrée d'un studio, d'une surface d'environ 34 m², indépendant des autres locaux. Il comporte un hall d'entrée et une kitchenette. Une salle d'eau avec WC est attenante à la pièce principale. L'éclairage naturel provient des deux fenêtres sur la route de Crassier.

Appartement – 1er étage

L'appartement est réalisé en duplex en mettant à profit le volume des combles. Les surfaces sont généreuses.

Un hall d'entrée situé au 1^{er} étage comprend un dressing et une pièce pour la buanderie. A côté d'un WC visiteurs, on trouve deux chambres à coucher et une salle de bains avec WC.

Un escalier donne accès au second niveau.

Appartement – 2ème étage (combles)

La zone de vie, salon, salle à manger et cuisine, est située au second niveau pour profiter d'un éclairage naturel. L'escalier donne directement dans l'espace cuisine avec sa salle à manger d'environ 16 m². Depuis là, on accède d'une part à une grande chambre à coucher avec salle d'eau et WC et, d'autre part, à la pièce de séjour d'environ 19 m². Pour l'éclairer, deux lucarnes sont créées en toiture.

La magnifique charpente donne un cachet particulier à cet espace.

Par ailleurs, un vaste grenier d'environ 35 m² est créé sous la toiture au même niveau. Optionnellement cet espace pourrait être transformé en chambre ou en salon.

Installations techniques et divers

Toutes les installations techniques : chauffage, sanitaire, électricité, réseau télécom et ventilation sont refaites à neuf pour l'ensemble de la construction.

Le chauffage est assuré par le système communal de chauffage à distance alimentant un chauffage par les sols.

Des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la partie sud-est du toit, donc invisibles depuis la route de Crassier.

L'ensemble de l'enveloppe du bâtiment, y compris la toiture, fait l'objet d'une isolation thermique répondant aux normes actuelles. Le clocher fait aussi l'objet d'une rénovation.

Remarque générale

Cette rénovation concerne un bâtiment qui, sans être classé au sens des monuments vaudois protégés, possède une certaine valeur patrimoniale.

Il en est tenu compte dans ces travaux pour conserver le caractère du bâtiment. Ainsi, certains éléments seront déposés, rénovés et repris dans le projet. Les actuelles menuiseries en PVC seront remplacées par des éléments en bois. Des techniques de rénovation « à l'ancienne » seront appliquées là où cela se justifie.